Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_91-DE

**DÉLIBÉRATION**

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
**VILLE DE BETTON**
Registre des délibérations du conseil municipal

**SEANCE DU 08/07/2026**

Date de la convocation : 2 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 8 juillet 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (28) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, N. RAOULT, N. ROUSSELOT, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (5) : S. HILLION, S. ROUILLARD, H. KERIVEL, E. PIRET, T. TOTO-ZARASOA

PROCURATIONS DE VOTE (4) : K. LEPINOIT-LEFRÊNE (S. HILLION), E. DELPY (H. KERIVEL), C. DUBOST (T. TOTO-ZARASOA), N. ROUSSELOT (E. PIRET)

P. DOUDARD a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

| N° | Intitulé de la délibération | Rapporteur |
|---|---|---|
| **26-91** | ZAC DE LA PLESSE – MODIFICATION DU CPAPE TRANCHE 4 – MAISON INVIDUELLE ET MODIFICATION DU CCCT | **T.FELIX** |

*ANNEXE 7 – Cahier des charges de cession de terrains*

*ANNEXE 8 – Cahier de Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 300-4, L.300-5 et L.311-6 ;

**VU** la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 ;

**VU** les délibérations n°17-33 du 22 mars 2017, n°18-84 en date du 04 octobre 2018, n°19-40 en date du 12 mars 2019, n°20-96 en date du 23 septembre 2020 et n°21-81 en date du 07 juillet 2021 ;

**CONSIDERANT** que les cessions ou concessions d'usage de terrains à l'intérieur des ZAC font l'objet d'un Cahier des Charges ;

**CONSIDERANT** que ledit cahier des charges précise notamment la surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée ;

**CONSIDERANT** que ce dernier doit faire l'objet d'ajustements afin de prendre en compte des modifications intervenues sur des questions liées au foncier et à la commercialisation des terrains ;

**CONSIDERANT** l'abandon du projet de réalisation d'une opération d'habitat participatif initialement prévue sur deux parcelles situées en limite NORD-Est ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_91-DE

**CONSIDERANT** que le CCT est un complément au CPAPE (Cahier de Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales), document opposable aux demandes d'urbanisme ;

**CONSIDERANT** que ces deux documents sont annexés à chaque acte de vente ;

**CONSIDERANT** la présentation de cette modification en Commission Aménagement du Territoire, Mobilités et Vie économique du 24/06/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la modification du CCCT pour les 2 lots initialement prévus être affectés à l'élaboration d'un projet immobilier en habitat participatif pour leur appliquer le CCCT applicable aux autres lots d'habitat individuels de la tranche 4 de commercialisation de la ZAC ;
- **D'ACTER** l'actualisation du tableau de surfaces des lots et des surfaces de plancher maximum autorisées et l'actualisation du CPAPE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 8 JUILLET 2026

Le Secrétaire de séance,

Patrick DOUDARD

Le Maire,

François BROCHAIN